

# NOTRE DEVOIR DEFENDRE L'INTERET DE LA POPULATION

## INFORMATIONS SUR LA VIE MUNICIPALE

### NOUS AVIONS RAISON !

Depuis sa mise en examen en 2011, nous élus de LAMENTIN AUTREMENT avons décidé d'enlever au maire notre confiance. De nombreux exemples font foi en France, où avec des doutes aussi graves sur l'honnêteté et la probité d'un élu, sa majorité lui demande même de démissionner. Une série de faits prouvent que nous avons raison depuis tantôt, le maire prend des décisions qui sont contre les intérêts de la population, il met gravement en danger l'avenir de la commune.

- *Mise en examen et sous contrôle judiciaire avec paiement de caution pour des lampadaires qui ont coûté 300 milles euros et que nous avons payé 1,2 millions. Où sont les 900 000 euros de différence? Détournement de fonds publics? Qui va payer? Nous la population!*

- *3,5 millions de factures d'eau non payées et l'argent est déjà consommé. Qui va payer? Nous la population!*

- *Projet surdimensionné de Ravine Chaude, refusé en financement européen, qui est passé de 3 millions à 9 millions puis à 18 millions d'euros. Qui va payer? Nous la population!*

- *Voyages toute l'année, dans l'hexagone, à la Réunion, à Saint-Domingue, dans les plus grands hôtels, fêtes à tout va. Qui paie? Nous la population.*

- *Voyage et hôtel PULLMAN au cœur de Paris pour le congrès des maires en 2012, à plus de 300€ la nuit, sans avoir assisté à aucune réunion, aucune représentation. Voyage pour le plaisir? Qui a payé? Nous la population!*

- *Offre à 1 euro symbolique à l'Etat d'un terrain à Blachon qui vaut 225 000 euros. Pour tromper la population et le conseil municipal il a écrit que le terrain valait 22 500 euros, mais les élus l'ont confondu en plein conseil et arrêté cette opération. Mensonge et Manipulation!*

- *Conseil municipal chez l'habitant. Annulé par le préfet!*

- *Délibération pour faire payer ses frais de justice, sa caution et ceux de son premier adjoint par la population. Annulée par le conseil d'Etat!*

**IL FALLAIT METTRE UN FREIN A CELA.**

### RETRAIT DES DELEGATIONS DU MAIRE

Le 17 décembre 2012 le conseil municipal a décidé d'enlever au maire les pouvoirs qu'il lui avait délégués, plus aucune décision qui relève du conseil municipal ne sera prise sans le consentement de la majorité. C'est un dispositif prévu par la loi quand les conseillers n'ont plus confiance dans leur maire.

Pas 1 euro ne sera dépensé sans autorisation préalable du conseil municipal.

Pas 1 contrat ne sera signé sans vérification préalable de tout le contenu par le conseil municipal.

Pas un marché ne sera négocié en dehors du conseil municipal.

Pas un terrain ne sera vendu, loué, ou bloqué sans avis préalable du conseil municipal, peu importe la surface.

Fini les gaspillages!

Fini les voyages de complaisance!

Fini la répression contre les associations qui ne font pas allégeance au maire!

Fini les dossiers bloqués pour des raisons de mégalomanie du maire!

Fini les études douteuses qui plombent les comptes de la commune!

Fini les petits arrangements en catimini sur les fonciers de Lamentin!

Il faut arrêter la gabegie sur Ravine Chaude et revenir rapidement à un projet réaliste, à la dimension de nos moyens et qui sera aussi financé par l'Europe.

Le maire garde son pouvoir de police et d'officier de l'état civil, il reste le chef du personnel et il continue à exécuter le budget.

**Ce dispositif permet de contrôler le maire pour mieux protéger la population, cela ne freine en rien les projets et la vie de la commune. Cependant le maire ne décide plus tout seul, il devra travailler davantage, apprendre à écouter et à faire avec les autres.**

# CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2013

Le Conseil municipal s'est réuni le premier janvier 2013.

Ont été voté :

- *La modification d'une délibération du 30 mai 2012 concernant le déplacement d'une délégation d'athlètes du Stade Lamentinois au meeting de l'Association La Cigogne au Lamentin Martinique.*
- *La modification de la délibération du 21 juin 2012 concernant la prise en charge des frais de séjour des élèves de l'école de musique en République dominicaine.*
- *La construction de la station d'épuration de La Rosière.*

Le maire a retiré une décision modificative du budget de 2012, prétextant que nous n'étions plus dans les délais pour modifier le budget de 2012. Jocelyn SAPOTILLE lui a signalé qu'il faisait une erreur de droit, et que nous avons jusqu'au 21 janvier 2013 pour opérer les modifications budgétaires. Pour couper court à l'arrogance du Maire, aux applaudissements et aux propos ironiques de ses supporters, Jocelyn SAPOTILLE lui a tout simplement lu l'article L1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'obligeant ainsi à constater son erreur. Mr le Maire doit accepter qu'il ne peut plus être un donneur de leçons, que rien ne sert de tenir des propos ironiques et désobligeants, qu'il n'a pas la science infuse et qu'il peut se tromper. Nous avons accepté le retrait, non pas parce que nous n'étions plus dans les délais, mais parce que celui-ci était sans conséquence pour la commune.

***L'organisation de la semaine de la Dominique réalisée entre le 3 et le 7 décembre 2012 a été rejetée une nouvelle fois, le maire étant dans l'incapacité de produire un bilan justifiant l'intérêt de cette manifestation pour la commune. Ce point avait déjà reçu un vote négatif le 4 décembre 2012. Sans délibération du Conseil Municipal le maire a organisé l'opération et engagé 115000 euros en festivités. La mairie de Lamentin ne paiera pas les factures, la population a été protégée contre une dépense festive de plus.***

Les autres points sur les orientations du schéma d'adduction d'eau potable, mise en enquête publique du projet de zonage d'assainissement ont été rejetés faute de documents pour voter en personne informée et avertie. Compte tenu des imprécisions qui existent encore dans le montage de ces dossiers, il est demandé au maire de les représenter avec concours d'experts et sans engagement financier de la commune.

***Les conseillers municipaux de l'opposition ont été particulièrement chahutés et injuriés par les partisans du maire; Jocelyn SAPOTILLE a été à plusieurs reprises traité de chien et de vermine, mais cela ne nous fait pas peur, nous sommes là pour travailler et nous continuerons à le faire dans l'intérêt de la population lamentinoise.***

Nous avons été élus pour défendre vos intérêts. C'est ce que nous faisons dans le respect de la loi, avec détermination et sagesse. Nous ne répondrons jamais à la provocation verbale, et nous espérons que ce fanatisme haineux finira un jour à Lamentin.

## **RAVINE CHAUDE, QUELLE REALITE?**

Le maire veut réaliser un projet de **18 millions d'euros** à Ravine-Chaude. Celui-ci présente plusieurs insuffisances, incohérences et risques majeurs

pour les finances de la commune.

**Premier Problème:** Il veut en faire une station thermale. C'est impossible! L'eau de Ravine-Chaude ne répond pas aux critères exigés par le ministère de la santé, il n'aura jamais les agréments. Il faut une eau avec une composition minérale très particulière, ce n'est pas le cas. Il faut une eau récupérée à plus de 50°C, celle de Ravine-Chaude ne dépasse pas les 34°C. **L'eau de Ravine-Chaude n'est pas classée eau thermale, mais eau Hypo-Thermale.**

**Deuxième problème:** Le secteur n'est plus économiquement prometteur, Les stations thermales existantes perdent leurs agréments et se reconvertissent à cause du **désengagement de la sécurité sociale.**

**Troisième problème:** Qui va payer? Il veut faire supporter le coût presque intégralement par la commune. **Le budget d'investissement propre de la commune dépasse à peine les 3 millions. Le Département a prévu 500 milles euros, La Région 2 millions et la CANBT n'a pas les moyens pour répondre au niveau espéré par le maire, l'Europe refuse de suivre pour absence de dossier techniquement sérieux.**

**Quatrième problème:** Où est l'étude de marché? Il n'y en a pas. Qui va gérer et sous quelle forme? Personne ne sait. Quelles sont les charges de fonctionnement? Elles n'ont jamais été calculées. **C'est de l'amateurisme.**

Le maire a entrepris des travaux sur le captage, c'était nécessaire. Il a commencé à démolir l'existant, mais pour quoi faire? Pourquoi l'un des architectes retenu pour la maîtrise d'œuvre a préféré se retirer? C'est une affaire de gros sous, pas plus.

Nous n'avaliserons pas son projet de Station Thermale à 18 millions d'euros pour les raisons énoncées plus haut.

Nous devons revenir à un projet économiquement et techniquement réaliste, avec le concours de spécialistes de Centre de Remise en Forme et de Bien-être. **Si Ravine-Chaude n'a pas les ressources pour être une station thermale, elle a tous les atouts pour être un excellent Centre de Remise en Forme et de Bien-être.**